L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien..........$12 } Payable d'avance
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLÉANS:
MERCREDI MATIN, 23 JUIN 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

ANGLETERRE—CRISE MINISTERIELLE.

Un incident tout nouveau dans les annales constitutionnelles de l'Angleterre met en émoi à l'heure qu'il est et le Parlement et le ministère et tous ceux qui suivent les évolutions de la politique quotidienne. Le ministère whig a reçu depuis peu de tems deux échecs successifs dans le parlement sur d'importantes questions; deux fois la majorité s'est prononcée contre lui, et cependant il ne s'est pas retiré. Certes une pareille obstination a droit de surprendre lorsqu'on veut bien songer aux usages qui règlent depuis si long tems dans ce pays les rapports entre les Chambres et le Cabinet. Jusqu'à ce jour en effet toutes les fois qu'il est arrivé à l'opposition d'obtenir un succès, ce succès était immédiatement suivi de la retraite des ministres battus. C'était une tradition si bien passée en habitude, ou pour mieux dire en loi, que jamais on avait vu les vaincus hésiter: ils semblaient même en général mettre un certain amour-propre à se retirer promptement et surtout de bonne grâce.

Eh bien le ministère Melbourne répudie cette tradition; il refuse de se soumettre à cette loi; malgré l'expression formelle de l'opinion parlementaire, il reste! Il reste, et son attitude au lieu d'être humble, soumise, craintive, a je ne sais quoi d'audacieux et de provoquant qui doit redoubler le dépit de ses adversaires, l'étonnement de tous les hommes préoccupés des vieux us constitutionnels! Il reste parce qu'il a, dit-il, la conviction que le Parlement l'a mal jugé! Il reste pour mettre ce jury qui lui a été jusqu'à ce jour si peu favorable, en demeure de se prononcer une fois encore! Bien qu'il le provoque, il laisse voir qu'il n'a pas grande confiance dans l'issue de ce nouveau jugement; et il annonce d'un air quelque peu cavalier que s'il lui est contraire, il n'hésitera pas à décliner la compétence du jury parlementaire pour en appeler au grand jury des électeurs! Il espère sans doute être plus heureux devant les véritables représentans de la nation.

Tandis que le ministère se pose d'une façon si décidée et l'on pourrait presque dire si belliqueuse, l'opposition de son côté lui fait bonne guerre. Elle invoque les vieilles coutumes parlementaires; elle s'étonne qu'on ose les violer avec autant d'assurance; elle s'écrie que la constitution est en danger, et voyant enfin que les plus éloquentes attaques ne peuvent rien contre l'obstination du ministère, elle en vient à des hostilités plus efficaces; elle demande à la Chambre des Communes de déclarer qu'elle n'accorde plus sa confiance au gouvernement de sa majesté et que le maintien de ce gouvernement est contraire à l'esprit de la constitution. Elle compte sans doute beaucoup sur le succès de cette motion et sur l'effet que son succès doit produire et sur le ministère lui-même et sur la reine qui le soutient. Elle ne s'aperçoit pas qu'elle est encore en arrière des précautions prises par ceux qu'elle attaque; que le ministère est un pas d'avance frappé sa décision de nullité, en déclinant la compétence du parlement.

L'avantage de la position nous semble donc en ce moment appartenir au ministère; il ne peut manquer de le conserver s'il sait mettre dans ses actes la fermeté qu'il a mise dans ses déclarations. Il a déjà brisé les chaines que lui imposaient des lois purement conventionnelles, et l'on a le droit de penser qu'il ne s'arrêtera pas au commencement du chemin; il propose de nombreuses réformes qu'il croit utiles au pays et il ne voudra pas les abandonner; enfin il parait décidé à en appeler au pays et c'est par le pays seul qu'il se laissera renverser. La question se réduit donc à des termes très simples: le pays le soutiendra-t-il? Le pays donnera-t-il raison à l'opposition? On ne peut guère prévoir la solution de ce dilemme, mais nous croyons que l'opposition doit être encore moins rassurée que le ministère. Nous saurons sans doute à quoi nous en tenir aux prochaines nouvelles.

Précis de Géographie élémentaire à l'usage des Ecoles Américaines par M. Dezauche.

Malgré l'importance commerciale et politique que prend chaque jour notre pays, on s'occupe encore assez peu par delà l'Océan de la géographie du nouveau continent. Il existe, nous le savons, quelques ouvrages d'un haut mérite sur ce sujet; mais ils ne peuvent être guères abordés que par les hommes d'étude. Quant aux ouvrages élémentaires, ils traitent notre hémisphère un peu sans façon; ils lui consacrent à peine quelques pages, et ces pages sont assez ordinairement pleines d'erreurs de toute espèce; de plus ils le relèguent volontiers entre l'Afrique et l'Océanie, tandis qu'il pourrait sans trop de désavantage marcher de pair avec l'Europe. Ces ouvrages ont donc pour ce pays un défaut essentiel, et depuis longtems déjà leur insuffisance s'était fait sentir. C'est donc une heureuse idée que d'avoir composé un traité, élémentaire qui puisse répondre aux besoins de l'éducation parmi nous, et nous souhaitons qu'on tienne compte à M. Dezauche de cette bonne inspiration.

Le *Précis* qu'il vient de publier et que nous avons parcouru avec intérêt, consacre à l'Amérique une large place, et l'on n'a pas besoin d'ajouter que les Etats-Unis en ont la meilleure part. L'auteur passe en revue chaque état, en indique avec soin la position géographique, signale les principales rivières qui l'arrosent, les villes qui y méritent une mention honorable, les productions qui l'enrichissent et les travaux importans de routes et de canalisation; il a soin aussi d'ajouter à ces notions quelques renseignemens historiques destinés à les compléter. Les autres pays de l'Amérique sont aussi l'objet d'une attention spéciale, et ce travail est une chose entièrement neuve dans un traité élémentaire de géographie écrit en français. Le *Précis* de M. Dezauche rend donc sous ce rapport un véritable service à ceux dont les études se font dans cette langue.

La géographie de l'ancien continent, sans être aussi développée que celle du nouveau, offre assez de détails pour suffire à l'instruction de la jeunesse. On peut trouver néanmoins que certains pays y sont traités un peu trop légèrement; ainsi la Prusse par exemple obtient à peine une demi-page. C'est bien peu pour un pays qui joue aujourd hui un rôle assez important dans les affaires européennes et qui rallie autour de lui une bonne moitié de l'Allemagne. Il est une autre observation qui nous a frappés et cette observation peut s'appliquer aux deux parties de l'ouvrage: la géographie physique proprement dite nous a paru un peu mise de côté. Après avoir lu le précis, on pourra suffisamment connaître les divisions politiques, mais on ne se rendra pas aussi bien compte des divisions naturelles qui sont cependant les plus importantes puisque la plupart du temps elles servent de base aux premières, les expliquent ou les gravent dans la mémoire. Ce défaut du reste n'est point particulier au livre de M. Dezauche, il appartient à presque tous les ouvrages du même genre qui ont été publiés en France, et sans doute il ne disparaitra que fort lentement des traités élémentaires; car il existe encore dans la plupart des sources où puisent d'ordinaire les géographes qui se livrent à l'enseignement. Quoiqu'il en soit des deux observations que nous venons de présenter, le *Précis élémentaire de géographie* sera d'une utilité pratique incontestable, et l'on doit de sincères éloges à l'auteur et au libraire qui ont donné au public cette estimable production.

Nous croyons encore devoir donner à nos lecteurs quelques extraits de deux lettres écrites par MM. W. B. G. Taylor de l'*Izard* et E. Jones du cutter Woodbury, à M. Denis Prieur collecteur de la douane.

BALIZE 18 juin.

Je suis arrivé sans avoir rien trouvé, n'ayant pris qu'un jeune matelot aux Chandeleurs ainsi que je vous en ai déjà informé. Son témoignage dans l'affaire Putnam sera très important et je l'amènerai en ville avec moi. J'amènerai aussi l'individu (et sa femme habillée en homme) qui donna aux volontaires la fausse information qui a causé la mort d'un honnête homme.

PASSE SUD OUEST, 21 juin.

Je n'ai rien appris concernant les pirates. La goëlette Brandywine, capitaine Borney, qui était dans une petite crique dans la baie de l'ouest à environ dix mille de la passe du Sud Ouest a disparu le 3 du courant dans la soirée, car je l'avais vue le 3 dans la matinée et le 4 elle n'y était plus. C'est une petite embarcation de quinze tonneaux. Sa position était excellente pour voir les signaux des batimens qui se trouvaient dans le voisinage de la passe du S. O. La lanterne trouvée au mat de misaine du navire, était sans doute un signal convenu entre l'équipage révolté et quelques uns des complices à terre pour engager ceux-ci à se rendre à bord.

Je suis convaincu qu'il n'y avait aucune connexion entre le rev. capitaine de l'*Independance* et les assassins du *Charles*.

Ainsi il y a entre ces deux officiers un désaccord radical. Le capitaine Taylor voit des pirates partout et il veut absolument que l'équipage de l'*Independance* soit pour quelque chose dans l'affaire du Charles. Le capitaine Jones du *Woodbury* croit fortement, lui au contraire, "qu'il n'y a aucune connexion entre l'équipage de l'*Independance* et les assassins du Charles." Quant à nous, nous pensons depuis le premier jour comme le capitaine Jones.

"La goëlette *Emily*, capitaine Chs. Smith, du port d'environ 30 tonneaux, commandée alors par le second capitaine, partit de la rivière de Calcasiu, Opelousas (Le.) le 29 septembre pour la Nouvelle Orléans avec un chargement de peaux, ayant à bord 4 hommes d'équipage et deux passagers; jusqu'à présent on n'en a reçu aucune nouvelle. Un paquebot à vapeur du Texas, a fait publier un memorandum dans les journaux de Galveston, mentionnant que vers la fin du même mois de septembre, il a rencontré, à la hauteur de la Sabine, une goëlette à fond vert, chavirée avec la quille en l'air. Comme il n'a été question d'aucun sinistre dans ces parages vers l'époque dont il s'agit, il est fortement à présumer que la goëlette rencontrée par le steamer, n'est autre que l'Emily, et que tout le monde à bord aura péri.'

(*Courrier.*)

Le drame sanglant joué à bord du *Charles* a donné lieu, comme on devait s'y attendre, à d'innombrables suppositions. Chacun a établi là-dessus ses calculs de probabilité et son système suivant ses passions, son intérêt ou la tournure de ses idées en y rattachant tous les faits qu'il a observés ou cru observer, et ce qui en temps ordinaire aurait passé inaperçu se trouve avoir acquis comme par enchantement une importance extraordinaire. Le chapitre des suppositions est maintenant à peu près épuisé parmi nous; mais il est à peine commencé dans les autres ports de l'Union, et nous devons nous attendre à voir journellement quelques remarques extraordinaires faites par les capitaines à leur arrivée, jusqu'à ce qu'enfin le public soit las de tous ces contes officiels. Ces réflexions nous sont suggérées par l'article suivant emprunté au *Charleston Mercury*:

"Nous apprenons par le capitaine Martin, du brick Powhattan, venant de la Nouvelle-Orléans, que le 3 juin au coucher du soleil, il passa à côté d'un trois mâts à la distance d'environ un demi-mille, mais dont il ne put lire le nom. Il embardait considérablement et paraissait n'avoir personne à bord. Le canot de l'arrière manquait, les palans pendaient jusqu'à l'eau, ce qui devait faire supposer que le canot avait été descendu. Le vent était très faible, la capitaine Martin ne perdit pas de vue le trois mâts de toute la nuit. A 2 heures du matin, il aperçut un canot qu'il supposait venir du trois mâts, il vit deux hommes dans ce canot et entendit les aboiemens d'un chien. Le capitaine Martin dit avoir hélé ces gens à trois reprises, mais qu'on lui avait répondu comme si l'on ne voulait pas être compris. Le canot se trouvait cependant assez près du Powhattan, pour pouvoir entendre distinctivement des paroles assez bien articulées.

"Le capitaine Martin dit, qu'au moment où il parlait au canot, il vit un fallot qu'on avait hissé à un mât du navire et qu'on agitait comme un signal pour faire venir le canot. Le Powhattan se trouvait alors à une distance d'environ trois milles du navire, et à 25 milles E. S. E. de la passe du Sud-Ouest. Dans la matinée la brise ayant fraichi, le Powhattan perdit bientôt de vue le trois mâts, qui sans doute n'était autre que le Charles; le canot devait être aussi l'une des embarcations de ce bâtiment. Le sort du Charles était inconnu alors au capitaine Martin qui a vu quelques jours après un brick échoué sur les rescifs à dix huit milles à l'ouest de Sand Key."

Un M. Henry Craft a comparu hier devant le recorder Baldwin sous l'accusation d'avoir voulu faire violence à madame Fletcher, et a été renvoyé devant la Cour Criminelle—admis à donner une caution pour $1,500.

TABLEAU COMPARATIF des importations et des exportations des Etats Unis en Angleterre.

Années.	Import. des E.-U.	Export. aux E.-U.
1831	$26,329,352	$24,539,214
1832	30,810,978	39,921,265
1833	32 3?? 450	37 845 ?21
1834	44,2?2 097	47,212,807
1835	52,180,977	61,249,5?7
1836	57,875,218	78,645,968
1837	54,683,797	44,886,942
1838	52,176,610	44,861,972
1839	59,896,521	55,964,584

On lit dans la Gazette de Pensacola du 19:

Une corvette de l'escadre des Etats-Unis, qu'on suppose être le "Levant" est maintenant en vue du port et entrera sans doute aujourd hui.

NEW-YORK.—On sait qu'il est expressément défendu d'écrire à la main sur les journaux qu'on expédie ou d'y renfermer quelque missive; mais cette défense a été souvent violée, et dans ces derniers tems un grand nombre de journaux ont été saisis à ce sujet dans les bureaux de poste de New York et envoyés à l'avocat de district des Etats-Unis. Il est bien difficile de constater l'auteur du délit lorsqu'il s'agit d'une correspondance particulière; il n'en est pas de même pour les circulaires transmises de tems à autre par certains journaux; mais il reste à déterminer si l'envoi d'une circulaire est une violation de la loi; quelques journaux de New York vont faire plaider la négative afin de bien établir ce point de droit.

EXTERIEUR.

TABASCO.

Nous devons à l'obligeance d'une maison de commerce la communication de quelques numéros de la *Aurora de San Juan Bautista* de Tabasco.

Il paraît que la faction des Maldonados, qui entretenait dans l'Etat une agitation perfide pour amener le règne du despotisme militaire, a été vaincue et complètement désorganisée par l'activité du commandant militaire D. Claudio Venegas et par la décision et la bravoure du commandant D. Francisco de Sentmanat.

Il parait que les Maldonados tramaient depuis longtemps des complots contre l'ordre de choses actuelles et qu'ils entretenaient des relations suivies avec Lopez Santa-Anna, dans le but d'organiser un gouvernement basé sur le despotisme militaire. Leur arrestation et la destruction de la faction qu'ils avaient formée assure un avenir de paix et de prospérité à l'Etat libre et indépendant du Yucatan. Aussi la reconnaissance des Tabasqueñs est-elle grande pour ceux qui les ont délivrés de ce fléau. Un grand banquet a été donné aux autorités par D. Francisco Sentmanat, commandant principal de cette République.

ESPAGNE.

—On lit dans *El Corresponsal*, du 20 avril:

"Hier, a eu lieu avec une pompe extraordinaire, à Madrid, la translation des cendres de l'immortel poète don Pedro Calderon de la Barca, l'un des plus illustres et des plus féconds génies qui aient honoré l'Espagne. Après une cérémonie religieuse célébrée dans l'église de las Calatravas, et un panégyrique prononcé par don Pedro Arenas, il a été procédé, à cinq heures du soir, à la susdite translation. Les cendres précieuses avaient été placées sur un char funèbre trainé par quatre chevaux caparaçonnés de noir, que suivaient les membres de la commission chargée d'assister à l'exhumation des restes du poète, un de ses parens, plusieurs littérateurs, les membres de la municipalité et autres personnes notables. Le cortège, étant arrivé à la chapelle du cimetière du couvent de Saint-Nicolas, où doivent être déposées les cendres jusqu'à leur dépôt définitif dans le panthéon national projeté, plusieurs poètes distingués ont donné lecture de diverses compositions appropriées au but de la cérémonie. Une foule immense a suivi le cortège depuis le lieu de son départ jusqu'à celui de son arrivée. Le soir, les artistes du théâtre du Prince ont représenté l'une des meilleures pièces de Calderon, intitulée: *Une Vengeance Secrète*, qui a été couverte d'applaudissemens."

VARIÉTÉS.

A propos des lettres attribuées à Louis Philippe et des poursuites qu'on voudrait voir diriger en Angleterre contre la *Contemporaine* qui prétend avoir les originaux; il a paru dans le *Constitutionnel* deux lettres signées *un jurisconsulte anglais* qui peuvent jusqu'à un certain point, expliquer la conduite du pouvoir en cette circonstance.

PARIS, 29 avril 1841.

Monsieur le Rédacteur,

Le désir de juger par moi-même du mode de procédure et de la jurisprudence française en matière de diffamation, m'a conduit, samedi dernier, à *la Cour d'assises*, réunie pour une affaire de ce genre. J'avoue que l'argumentation et les moyens oratoires de M. l'avocat général m'ont paru trop faibles contre un adversaire aussi habile, aussi instruit et aussi éloquent que M. Berryer. J'ai été d'autant plus frappé de cette infériorité, que si M. l'avocat-général avait eu quelque connaissance de nos lois, il aurait pu relever certaines assertions erronées qui ont échappé à M. Berryer. Ce savant jurisconsulte a dit: *En Angleterre les faussaires sont pendus.*" M. Berryer ignore sans doute que cette partie de notre législation criminelle a été modifiée depuis quatre ans, et qu'on ne pend plus personne en Angleterre pour crime de faux. D'ailleurs, les documens dont il a été question dans le procès ne seraient point admis par une cour anglaise de justice, comme base d'une accusation de faux. Chez nous, ce qui constitue *le faux*, et par conséquent *le faussaire*, c'est l'intention formelle de frauder, de causer un dommage matériel, tel, par exemple, que la contrefaçon d'une lettre de change, d'une procuration, d'un testament.

Les lettres qui ont figuré au procès du journal *la France* n'auraient pas fait à Londres, dans les mêmes circonstances, la moindre sensation. Ces sortes de publications sont classées par nos lois dans la catégorie des *libelles*. En voici un exemple: Il y a environ trente ans, la femme d'un peintre nommé *Serres* se donna pour la fille du duc de Cumberland, frère du roi Georges III. Elle affirmait que sa mère avait été mariée au duc de Cumberland, du vivant de la première femme de ce prince, et alléguait, comme preuves, des lettres du roi Georges, du duc d'York, du duc de Kent, qu'elle avait, disait-elle, en sa possession. La plus remarquable de ces lettres était celle de Georges III. Ce prince annonçait, par cette lettre, que son intention était de léguer à la fille de son frère une somme de 500,000 livres sterling, et qu'elle pourrait alors prendre le titre de princesse Olivia de Cumberland.

Plusieurs de ces lettres furent publiées à Londres dans les journaux, et n'obtinrent pas même un succès de scandale. Cette femme ne fut pas poursuivie comme *libelliste*, bien que ces lettres aient été considérées par le ministère public (*attorney general*) comme des libelles injurieux pour la mémoire du duc de Cumberland. Il fut reconnu plus tard que l'intention de cette prétendue *princesse*, en imputant au duc le crime de bigamie, avait été de forcer la famille royale d'acheter à grand frais son silence. Le mépris fut la seule réponse qu'elle obtint. Les documens que possédait cette femme avaient été parfaitement imités d'après des lettres originales du roi Georges et de ses deux fils, les ducs d'York et de Kent.

Lorsque des cas semblables se présentent en Angleterre, le plaignant peut attaquer le libelliste comme calomniateur. Ce dernier, s'il ne présente pas des preuves suffisantes de ses allégations, est condamné à la prison et à une amende au profit du trésor, sans qu'il soit alloué de dommages-intérêts au plaignant.

L'instruction du procès est fort simple. Le demandeur commence par porter sa plainte devant quatre juges, puis il prête serment que les faits articulés dans le libelle sont faux. Après un examen attentif des pièces produites, ces juges lui accordent la faculté de plaider sa cause devant *la cour du banc du roi* (*King's Bench*) ou des plaids-communs (*Common pleas*) ou de l'Echiquier. La loi anglaise n'admet pas de *fac-simile*, de lithographies comme documens authentiques. Les débats doivent avoir lieu sur des pièces originales.

On voit que le serment est rigoureusement exigé de l'individu qui porte une plainte en calomnie: M. Berryer, doué d'un esprit si juste, reconnaitra l'impossibilité où se trouverait le roi des Français, de se présenter devant une cour de justice anglaise pour y remplir cette formalité, s'il abaissait sa dignité jusqu'à vouloir poursuivre en Angleterre l'auteur des lettres qu'on lui attribue. Il faut remarquer aussi qu'une commission rogatoire n'est pas admise dans ce cas. Il faudrait donc renoncer à toute poursuite, car l'ambassadeur de France, ni aucun autre fondé de pouvoir, n'ont qualité pour le représenter dans une telle circonstance. Deux exemples viennent à l'appui de cette opinion:

En 1786, le fameux lord Gordon, celui qui, en 1780, ameuta la populace de Londres contre les catholiques, et qui, ensuite, se fit juif, publia, dans un journal de Londres, un article diffamatoire contre la reine de France, Marie-Antoinette. Cette princesse y était qualifiée d'une manière que mon respect pour la mémoire d'une reine dont l'héroïsme égala l'infortune, ne me permet pas de reproduire. Lord Gordon, mis en jugement, à la requête du marquis de la Luzerne, ambassadeur de France, fut condamné à deux années d'emprisonnement et à 1000 livres sterling d'amende au profit du Trésor. Mais je prie M. Berryer de remarquer que la sévérité du réquisitoire de *l'attorney general* (ministère public) et les considérations de l'arrêt de la cour étaient spécialement fondées sur des expressions attentatoires aux bonnes mœurs dans la Grande-Bretagne.

En 1799, l'éditeur du Courier fut condamné à six mois de prison pour avoir qualifié *l'empereur de Russie, Paul Ier., d'infâme tyran*. Cette expression fut jugée indigne d'être employée dans un écrit destiné à éclairer le peuple anglais, et comme pouvant porter atteinte à la majesté de la couronne (the dignity of the crown) chez toutes les nations. Ainsi ce n'était pas l'outrage fait à Paul Ier., mais un outrage à tous les rois de l'Europe et conséquemment au roi d'Angleterre qui, d'après la loi, était puni.

D'après tous ces exemples, il est évident que dans l'espèce actuelle, une poursuite en crime de faux ne pourrait, en aucune manière, être admise, faute du serment personnel, par une cour anglaise de justice. Dans toutes les affaires du genre de celle-ci, le mépris public est de tous les tribunaux en Angleterre celui dont les arrêts se reçoivent sans appel. C'est que nous jouissons depuis bien plus long-temps que vous de cette liberté de la presse dont on abuse trop souvent. Nos mœurs y sont faites. La diffamation obtient peu de crédit parmi nous; c'est une arme qu'on a usée à force de s'en servir. Il est assez dans nos mœurs de ne pas ajouter foi aux propos injurieux, aux insinuations perfides, aux suppositions d'écrits qui ont pour but la déconsidération de personnes honorablement placées dans la société. Nous avons remarqué qu'il y avait toujours au fond de ces attaques un intérêt de parti ou un vil intérêt d'argent.

PARIS, 2 mai 1841.

Monsieur le rédacteur,

Permettez moi d'ajouter quelques explications à celles que vous avez bien voulu publier sur notre législation en matière de libelles. Il a été question dans l'affaire du journal *la France* du procès intenté contre Peltier, émigré français, réfugié à Londres, et rédacteur d'une feuille périodique intitulée: "*L'Ambigu.*" Voici les faits dans toute leur vérité. Peltier, dans son journal, avait qualifié Bonaparte, alors premier consul, "*de brigand, de voleur et d'assassin.*" C'était pendant la période de la paix d'Amiens.

Il s'éleva, à l'occasion de ces outrages, une discussion entre les Ministres et les ambassadeurs des deux gouvernemens. Le ministre anglais disait à M. Otto, ambassadeur de France: "Vous n'avez qu'à traduire Peltier devant le jury.' Le premier consul objectait qu'un procès pareil donnerait plus de publicité aux injures dont il avait à se plaindre, et demandait simplement l'expulsion d'Angleterre du libelliste. Le ministère anglais refusa de prendre cette mesure; mais il intenta un procès contre Peltier sur le motif "que "l'Angleterre étant en paix avec la France, les expressions odieuses appliquées au chef du gouvernement français pouvaient altérer la paix et l'harmonie qui régnaient entre les deux pays, et que si "l'individu le plus obscur du royaume était traité "d'une manière aussi outrageante, il aurait droit à "une réparation de la part d'un jury." Malgré les efforts et l'éloquence du célèbre sir James Mackintosh, défenseur de Peltier, celui-ci fut déclaré coupable. Mais avant le prononcé du jugement qui, dans tous les procès criminels, n'a jamais lieu qu'à la fin de la session, la guerre entre l'Angleterre et la France éclata soudainement, et la décision du jury fut omise dans la proclamation publique des jugemens de la session.

Voici un fait assez curieux qui prouve la facilité avec laquelle on peut contrefaire une écriture. Il y a environ trente-six ans, deux hommes de lettres très-distingués, MM. Ireland père et fils, produisirent une tragédie inédite intitulée: "*Vortigern et Roeno*," dont le manuscrit, disaient-ils, était de la main de Shakspeare. Ce manuscrit, soigneusement confronté avec d'autres pièces l'écriture de notre grand poète, fut admis comme authentique. La pièce, représentée à *Drury Lane*, obtint un grand succès. Elle se trouve dans plusieurs éditions des œuvres complètes de Shakspeare. Ce ne fut qu'après un intervalle de sept ans que Ireland le fils, s'étant brouillé avec son père, découvrit la fraude. C'était le père Ireland qui avait contrefait avec une adresse remarquable l'écriture de Shakspeare.

Maintenant, pour en revenir à la législation criminelle d'Angleterre, l'obligation de présenter sa plainte devant quatre juges, n'est rigoureusement exigée; on peut aller directement à la cour, où l'on veut faire juger le procès. Le plaignant produit des témoins, et tous jurent que les allégations sont fausses. C'est ce que nous appelons *l'affidavit*. Il n'est pas permis à l'accusé de fournir des preuves; par conséquent le plaignant est sur d'avoir un verdict en sa faveur; mais s'il demande des dommages-intérêts, il est forcé d'établir qu'il a éprouvé des pertes par suite du libelle; alors, et seulement alors, le prévenu a la faculté de présenter, comme moyens de défense, des preuves de ses allégations. Dans ce cas le jury prononce s'il y a lieu ou s'il n'y a pas lieu d'accorder des dommages-intérêts.

Depuis quelques années quelques améliorations ont été introduites dans notre législation criminelle; chez nous les réformes s'opèrent graduellement. Nous craignons les changemens trop brusques et nous cherchons à maintenir l'harmonie entre les lois et les mœurs. C'était là le secret des législateurs de l'antiquité.

—*Une Menagerie*—On lit dans la Gazette du Midi (Marseille,) du 22:

"Un des Nestors de notre commerce faisant jadis sa correspondance pour les côtes d'Afrique, se souvint que sa famille aimait beaucoup les singes, et s'imagina d'en demander 2 ou 3 de première qualité à son correspondant. La fatalité voulut que l'o restât au bout de la plume et que la grosseur de l'o lui fit jouer le rôle d'un zéro. Trois ou quatre fois perfide zéro, ou plutôt mille fois trop docile correspondant! car à quelques mois de là, un porte-faix épouvanté arrivait chez M. D.... en s'écriant: "*Qu'es aco!* Qu'avez-vous donc fait, Monsieur? Voilà un navire qui vient d'entrer dans le port à votre consignation! c'est une grande ménagerie de singes: mâts, vergues, cordages, tout en est pavoisé, et quel pavoisement, grand Dieu!' Cette annonce était accompagnée d'une lettre par laquelle le correspondant, homme d'une désespérante fidélité, s'excusait fort de n'avoir pu trouver que 160 de ces animaux, au lieu de 203, chiffre de la spéculation présumée. L'honnête M. D.... eut besoin d'aller contempler sa cargaison pour croire à une telle invasion africaine et comprendre tout ce qui peut sortir d'un zéro mal placé."

—Le *Courrier de Bordeaux* rapporte la scène suivante, qui s'est passée à la foire aux ânes de Landérouat (Gironde): "Un groupe de curieux s'était formé. Chacun examinait avec attention un âne magnifique, que son maître voulait vendre fort cher, en raison de sa taille et de sa force. "Quelle belle figure! faisait le maquignon en lui lissant complaisamment le poil de la tête, quel œil! et il montrait du doigt l'œil gauche, tandis que, placé à droite, il avait bien soin de cacher l'autre. Le marché était sur le point d'être conclu, lorsque le paysan, voulant faire trotter sa future acquisition, s'aperçut que l'âne était borgne—*Es borgne, vostre ase!*—Oui, borgne, répondit le maquignon, d'un air peu étonné, mais borgne d'un œil seulement. Après tout, le cheval du roi n'a que deux yeux. Tu peux bien te contenter d'un œil, toi qui n'es pas le roi!' Le paysan, ébahi, parut réfléchir un moment.—Au fait, dit-il c'est vrai: il n'est borgne que d'un œil. Et puis le cheval du Roi.... Ces deux mots—borgne d'un œil—et cheval du Roi—avaient confondu sa raison.—Que répondre à un pareil argument? Il acheta l'âne borgne d'un œil."

☞ Plusieurs petits terrains seront vendus aujourd'hui à midi, à la Bourse St. Louis, par le sherif Thielen. Les conditions de cette vente sont plus avantageuses qu'elles ne le sont habituellement en pareille circonstance, dans des arrangements pris, à cet effet, par les parties. Ces lots sont situés près du bureau de la Poste dans la rue de la Douane, à la continuation du passage de la Bourse (maintenant ouvert en grande partie). L'acquéreur d'un des terrains de cette dimension peut y faire construire à sa fantaisie; ils sont surtout convenables pour l'établissement d'un bureau de courtier ou d'une barre, et les prix en seront très modérés. 20 juin.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Goel. Watchman, Murrey, Matamoras, R A Lefebvre & co
Henry, Alden, Matagorda et Aransas, H Leach
Mary Jane, Bostie, Mobile, capit

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise Hulling, des Passes.
Brick Rocket, Curtis, de la Havane.
Brick Mc ced, Comas, de la Havane.
Goel. Caribeau, ——, de Tabasco.
Steamer Kingston, Hutton, de la Mobile.
" Express Mail, Halderman, de Cincinnati.
" Giraffe, Hoffman, de la Mobile.
" Queen of the South, Miller, de la Mobile.

DERNIERES DATES

New York	juin 13	Liverpool	mai 26
Boston	juin 12	Londres	mai 26
Philadelphie	juin 14	Havre	mai 25
Washington	juin 14	Paris	mai 24
Baltimore	juin 14	Bordeaux	mai 16
Charleston	juin 17	Madrid	mai 17
Vera-Cruz	mai 7	Cadix	mai 10
Tampico	mai 23	Havane	juin 6
Mexico	avril 30	Honduras	juin 11

☞ AVIS.—Le brick Rocket, capt. Curtis, de la Havane est maintenant en déchargement vis-à-vis le marché à la viande, les chargeurs sont priés de retirer leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises.
23 juin JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ.

Nouvelle-Orléans, 22 juin 1841.

Le même calme continue toujours à régner dans les affaires, et nous n'avons rien à ajouter aux remarques que nous avons précédemment faites.

La chaleur est toujours très forte—Le fleuve ne monte que très lentement. il est maintenant à environ quatre pieds au dessous de la marque des hautes eaux.

COTON—Les nouvelles reçues par le Great Western, ont encore augmenté le calme qui régnait déjà sur notre marché. Les détenteurs ont beaucoup de peine à exécuter leur chargement. Le Mississipi est en bonne demande pour l'Angleterre à environ 1/2 cent au dessous du cours ordinaire et le beau bon est coure pour les marchés de France et d'Espagne; l'Alabama est calme et négligé.

Les seules ventes dont nous ayons entendu parler depuis notre dernier rapport sont 240 balles très ordinaires à 6 1/4 cents et 200 do. Mississipi qualité médiocre à 11 cents.

TABAC—Il y a eu beaucoup de demandes ces jours derniers et malgré cela il ne s'est fait que peu de transactions, les acheteurs n'ayant aucune disposition à accéder aux prix demandés par les détenteurs. Le stock en vente se réduit maintenant à environ 4000 boucauts sur lesquels fort peu sont de choix—Beau 4 1/2, 6 1/2 et 8 1/2 cents, beau et de choix 5, 7 et 9 cents la liv. Nous cotons les ventes suivantes: 200 boucauts choisis sur 440 à 5, 7 et 9 cents—170 do sur lesquels 45 X à 4 1/2, 70 X à 5,42 do à 7 et 30 boucauts F à 9; 32 de choix à 4 1/4 6 1/2 et 8 1/2 cents la liv.

FARINE—Les arrivages ont été considérables cette semaine et nous avons maintenant en debarquement et à l'inspection un stock très fort; et il est à présumer que notre marché sera très largement approvisionné pendant tout cet été. Malgré tout, les demandes ne se font que pour la consommation de la ville, à $4 20 et 4 25, néanmoins les détenteurs sont assez disposés à réaliser pour de forts lots à des prix au-dessous du cours ordinaire.

SUCRE.—Le marché se maintient toujours dans le même état, le peu de vente qui s'effectuent en ce moment, sont seulement pour les marchés de l'Ouest. Ces ventes dans les meilleures qualités, dans les prix de 6 et 6 3/4 cents. Le stock est peu abondant, nous cotons à 6 3/4 et 6 3/4 par boucauts.

MELASSE.—Il y a peu ou point à dire de cet article. Les prix sont les mêmes, c'est-à-dire de 21 à 22 cents par gallon.

SAINDOUX—Une petite demande en baril au lieu il y a quelques jours à 6 1/2 à 7 cents. Le stock en barillets est assez fort, mais généralement de qualité inférieure. Le saindoux en feuille est en assez bonne demande, nous le cotons de 5 à 7 1/2 cents.

LARD—Il n'y a eu depuis samedi dernier que de très faibles transactions, les détenteurs ne font quelques ventes que dans les qualités supérieures. Nous continuons à quoter comme suit: Jambons de 6 à 6 cents, do enveloppés de 7 à 8 1/2, plats-côtés de 4 1/2 à 5 cents, épaules de 3 à 3 1/2 cents par livre.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Il a eu cette semaine d'assez fortes demandes surtout pour les habitations. Ces demandes n'ont généralement lieu que dans les articles venant du Kentucky, les autres descriptions sont calmes.

WHISKEY—Les arrivages depuis notre dernier rapport sont très calmes et les prix se maintiennent à nos dernières côtes, savoir: 19 cents par gallon pour le rectifié. il n'y a maintenant sur place que très peu de commun et les ventes qui sont rares s'effectuent à 19 1/2 cents par gallon.

BŒUF—Le stock en premières mains est minime et les arrivages sont rares et les ventes qui eurent lieu que sur une très petite échelle se renferment exclusivement pour tout ce qui est nécessaire à l'approvisionnement des magasins à nos dernières côtes, savoir: M O par baril $12 do 1/2 barils $7, prime $7 50 à 8 par baril.

PORC—Les demandes de cet article sont toujours très limitées et seulement pour la consommation ne peut par les qu. de légères transactions. Nous cotons comme suit M $11, M O $9 75 à $10. Prime $4 50 à 6 75 P O $6 50 à $7

FRET—Nos cotes restent sans changement aucun, seulement nous avons entendu parler depuis notre dernier rapport de quelques engagements pour l'Europe à 45 cents par boucaut de tabac. Il n'est survenu aucun changement dans les prix du fret de la côte.

PERDU dans la nuit du 21 au 22 courant, dans la rue ..., une boîte à cornet à pistons renfermant quatre tons. La personne qui l'a trouvée est priée de la porter à M. Lehmann, rue St. Louis No. 150 entre Dauphine et Bourgogne. On donnera une récompense. 24 juin

AVIS. Le soussigné étant dans l'intention de s'absenter de cet État, prie tous ceux qui ont des réclamations contre lui ou la succession de feu ... de vouloir les présenter immédiatement pour être payés, ... 23 juin E. SAINT C..., 61, rue Royale

TRAITES sur New-York, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 21 juin

TOILE d'emballage d'Ecosse de qualité supérieure ... pouces, en magasin, à vendre par WILLIAM FREEMAN, 6 Douane. 23 juin

LETTRES de Change sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co., 79 rue Toulouse. 22 juin

EN débarquement du navire Vaillant de Bordeaux, à vendre par le soussigné 18 demi pipes eau de vie, 60 tous barriques vin rouge Talance, 200,000 bouchons. AUGTE MOLLER, 80 St. Louis. 23 juin

CIGARES de la Havane—Regalias, Lord Byron, en débarquement du brick Rocket, à vendre par B. VALLS, 55 Gravier. 23 juin

AMANDES amères 150 caisses, à vendre en quantités au gré des acquéreurs par B. VALLS, 55 rue Gravier. 21 juin

CHANGE sur Philadelphie—Traites à vue en sommes à la convenance des acheteurs à vendre par J. ALBERT, 26, St Louis. 23 juin

PAPIER français—en débarquement du Vaillant, un assortiment de papier à lettres et à écolier, à vendre par J. ALBERT, 26, rue St Louis. 23 juin

COUTIL—1 ballot coutil de couleur en débarquement en magasin, à vendre par J. ALBERT, 26, rue St Louis. 23 juin

CAFÉ, sucre—Café de St. Yago, en sacs, sucre terré en caisses, et sucre muscovade en boucauts, actuellement en débarquement de la goëlette Alex. Washington, de St. Yago de Cube et à vendre par KOHN DARON & Co., 9, rue Bienville. 23 juin

BOIS de teinture et cacao—160 tonneaux bois de teinture de Tabasco, et quelques sacs cacao, actuellement en débarquement de la goel. Carribbean, de Tabasco, à vendre par KOHN, DARON & Co., 2?, rue Bienville. 23 juin

CHANGE sur Philadelphie, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp. 23 juin

SABLE—60 barils qualité supérieure pour construction, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 23 juin

SERINGUES—10 caisses seringues pour homme, femme et enfant, à vendre par BENJ. LACOSTE, rue Royale. 23 juin

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Vaillant, arrivant de Bordeaux, 4 demi-pipes eau-de-vie Cognac fine champagne, ayant droit au drawback, la barrique do do et d'importations antérieures, ... eau-de-vie de Cognac (Maglory 1835) vins rouges en barriques de diverses qualités et crus, cuirs à harnais et à semelles, &c. BOUTIN, GALLY & Co., 79, rue Toulouse. 23 juin

MATERIAUX DE CONSTRUCTION—400 barils plâtre de Paris. 300 do ciment, 200 do de romain; 1800 chaux de Thomaston, 3000 boisseaux de ... plâtre, 5000 briques à feu de Baltimore. 2500 do do d'Angleterre. Aussi—100 pièces canevas anglais, 75 de toile à châssis de Russie, à vendre par BEDFORD & BECK, 24, Douane. 23 juin

UN NOUVEAU ET GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNES A VENDRE AU RABAIS

MEAKINS & KETCHAM, encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, ont un grand assortiment de nouveaux habits d'été confectionnés, importés directement de New York et faits exprès à la convenance du pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Leur stock se compose de tout ce qui peut convenir aux habitants de pays et aux étrangers, et leurs prix peuvent être réduits au gré des acheteurs. 23 juin

HUILE ET VERT DE GRIS—15 barriques huile de sperme pure, clarifiée et non clarifiée, 20 barils huile mélangée, première qualité, 30 do. huile de poisson, aussi quelques caisses vert de gris, à vendre à bas prix par W. HENRY FULLER, 42, Poydras. 23 juin

SAVON, Chandelles et Clous—500 caisses savon brun, marques de Boston et New York, 100 caisses chandelles, 700 barils clous du Massachusetts, à vendre par W. HENRY FULLER, 42, Poydras. 23 juin

A VENDRE par BENJ LACOSTE, No. 103 rue Royale, en débarquement du navire Vaillant de Bordeaux:
150 barriques vin rouge Montferrand,
20 do St. Estèphe Medoc,
15 tierçons vin blanc Haut Sauterne vieux,
10 do do Haut Barsac do
15 do do Sauterne do
50 caisses vin St. Emilion et St. Julien Medoc,
50 do do Château Margaux et Château Lafitte,
25 do do Gruaud Larose,
25 do do Gruaud Larose, Château Lafitte en demi bouteilles,
25 do do vin blanc Haut Barsac vieux,
15 do do do en demi-bouteilles,
25 do do vin blanc Haut Sauterne vieux,
15 do do Haut Sauterne vieux en demi bouteilles,
100 paniers anisette superfine de Champion. 23 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent, l'honorable Charles Maurian, juge—No. 12994—L. Majes & Co. 14 décembre 1840—Il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées aient à déduire dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le tableau de distribution enregistré dans ce procès, ne se ait pas homologué. Par ordre de la Cour—14 Décembre 1840. A. PITOT, greffier. 23 juin

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Charles Harris—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. C. Ilbatt curateur de la succession de feu Charles Harris, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments. 23 juin

W. Y. Mayo, contre McCammont et Simons. EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable L. Duvigneau juniorjuge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 3 juillet 1841, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti: Un lot de Meubles pour office, saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions: comptant. C. CLAIBORNE, Marshal. 23 juin

HUILE D'OLIVE—1300 jarres récemment reçues et à vendre par P. GELPI, 131 Vieille-Levée. 21 juin

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. Nlle. Orléans, 11 mai 1841. LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise d'un chenal à ouvrir à travers les chûtes de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie; les travaux devant être faits en vertu d'une allocation décrétée pour cet objet par la Législature de l'Etat, conformément à un plan et devis estimatif fait par Geo. T. Dunbar, ingénieur du Bureau, qu'on peut consulter et examiner en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, no. 29. Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant double de celui du contrat, ou consentir à ce qu'un tiers de la valeur des travaux à mesure de leur achèvement, sera retenu par le Bureau, pour assurer l'exécution fidèle du contrat. THOS. W. CHINN, Président du Bureau des Travaux Publics. 13 mai

AUX ENTREPRENEURS.—Des propositions seront reçues par la compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies de l'ouest, jusqu'au 24 courant au soir, pour réparer le hangar situé dans la rue des Magasins et connu sous le nom de Penn's Yard. Les entrepreneurs diront aussi quelle serait la dépense additionnelle pour élever 3 ou 4 murailles de partitions à l'épreuve du feu. 21 juin—4

A VENDRE—Une fabrique de chandelles avec tous ses ustensiles, bien achalandée. S'adresser, rue de la Levée No. 180, vis à vis la halle aux légumes. 21 juin—4

PRECIS élémentaire de Géographie à l'usage des écoles Américaines, par M. Dezauche, en vente à la librairie de Lelièvre, éditeur, encoignure Ste. Anne et Royale. 23 juin—1f.

CUIR pour harnais, semelles et empeignes en magasin à vendre par J. HALL & A. B. BEIN, 25, Nouvelle Levée. 23 juin

PORC &c.—400 barils porc étampé et inférieur, 1500 barillets saindoux première et 2me. qualité, 180 boucauts épaules, jambons cannevassés et enduchés, 1000 barils farine en débarquement et en bon ordre, 600 pièces toile d'emballage des meilleures marques du Kentucky, 500 rouleaux corde d'emballage du Kentucky, petite dimension, 50 balles Scelle. 10 balles linseys, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas. 23 juin

IL manque du navire Mississippi, venant de New York, une petite caisse marquée B dans un diamant, Natchez Mississipi. Une malle marquée E. Dorney, Vicksburg, Miss. No. 354, et une caisse marquée H. Balesman, Little Rock Ark. On recevra avec reconnaissance toute information tendant à faire retrouver ces objets. JAMES E. WOODRUFF, 25, rue du Camp. 23 juin

GEOGRAPHIE NOUVELLE. PRECIS ELEMENTAIRE DE GEOGRAPHIE—à l'usage des écoles Américaines par Dezauche, à vendre chez NORMAN, STEEL & co. 14, rue du Camp. 21 juin

SUCRE.—80 boucauts sucre en débarquement, et à vendre par F. J. PAVY & Co., 55, rue Gravier. 22 mai

VENTES DE SHERIF.

Les Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de la Louisiane contre Henry Coleson.

COUR DE DISTRICT—No. 20,361—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il se a offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mardi vingt-sept juillet 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. D'un lots de terre situés dans le voisinage du canal et bassin Carondelet, désignés par les Nos. un et deux sur un plan dressé par le voyer de la ville et déposé dans l'étude de Octave de Armas, notaire public de cette ville, le 24 janvier 1835. Lesdits lots mesurant chacun vingt-six pieds six pouces et six lignes de face à la rue des Marais, sur les rues Toulouse et St. Louis, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur, mesure anglaise.

2o. Un autre lot de terre mesurant quatre-vingt dix pieds six pouces de face au chemin du Bayou Saint Jean sur deux cent cinquante pieds six pouces de profondeur sur un côté de la ligne, et deux cent cinquante pieds huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne, et quatre-vingt-onze pieds deux pouces de large sur la ligne du fond, le tout mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de 1er District. 23 juin—4fen36j

PAR V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Brebis Aubert contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et à la requête du syndic des créanciers du dit insolvable, il sera vendu sur les lieux, rue d'Orléans entre les rues Royale et Bourbon, mardi le 6 juillet 1841, à 10 heures a. m. Les billards et le contenu du restaurant tenu par le dit insolvable et connu sous le nom de Restaurant d'Orléans, abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers. Conditions comptant. 23 juin—4

John Reece subrogé, &c. vs Henry Sherburne, dans l'affaire de Thomas Cressup vs. Sherburne.

COUR DE DISTRICT—No. 16,866—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de District du 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi 17 juillet 1841, à midi,

Un lot de terre situé dans cette ville, mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue St. Thomas, près de la rue Edward, sur quatre vingt pieds de profondeur, ensemble avec la bâtisse en briques à deux étages avec l'usage d'une allée dans le fond courant parallèlement derrière toutes les maisons dans le même bloc. Ledit lot est désigné par le no. 4, sur un plan déposé dans l'étude de H. B. Cenas, notaire public de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—Comptant.
J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er. district. 23 juin—4t en 30j.

QUARTIER GENERAL.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 21 Juin 1841.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le Dimanche 4 Juillet prochain, à 8 heures précises du matin sur la Place d'Armes pour célébrer la glorieuse journée de Notre Indépendance.

La Compagnie des Montgomery Guards, capitaine O'Callagan, se rendra sur la Place une heure avant la revue pour en garder la grille et en fermer les portes.

Les Chefs de corps s'assureront par une inspection préalable que toutes les armes sont dans le meilleur état possible.

Les chefs des différents corps sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général Commandant la Légion de la Louisiane.
J. A. BEARD, aide-de-camp. 22 juin

AVIS AUX AMATEURS DE MUSIQUE.

SY vient de recevoir par le navire Oceana arrivant de France, de très beaux instrumens de musique des meilleurs facteurs de Paris, tels que: cornets à piston de Halary, nouveau système, clarinettes, trombones, ophicléides, altos, bassons, bugles, bassons, trombonnes-trompettes, ainsi que des méthodes de chant pour piano, &c.

Mr. Sy a aussi l'honneur de prévenir le public qu'il continue à donner des leçons tous les jours, encoignure Chartres et Toulouse. Il se charge également de faire venir de Paris dans le plus bref délai, toute espèce de musique et d'instruments. 22 juin

AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions seront reçues par la Compagnie d'assurance maritime de l'Ouest et contre l'incendie, jusqu'à Mercredi 23 courant, à l'effet de faire les réparations à la maison de Mr. Jordy, encoignure Franklin et Canal, laquelle maison a été endommagée par l'incendie de la nuit dernière. 21 juin—3

$5 DE RECOMPENSE.

SERONT payés à celui qui rapportera à la maison de Pompe, No. 11, à côté de la presse à coton d'en bas, le ... perdu à l'incendie de dimanche ... J. THIAC, 1er assistant. 22 juin—3

SEL—1000 sacs sel de Liverpool à vendre en petits et pas les lots au choix des acheteurs, chez: B. EVOLA DUVAL, Enc. Levée et Ste. Mary à Lafayette. 15 juin—12

A LOUER—Un appartement confortablement garni—On désire trouver une personne respectable qui voudrait occuper cet appartement pendant l'été, le propriétaire devant partir pour le nord. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser rue Royale, No. 203, au second étage vis à vis le jardin de l'église de la place St. Antoine, ou à L'estaminet ou bureau de cette feuille. 21 juin

SUCRE de habitation—120 boucauts première qualité à vendre par BOULIGNY & GANUCHAU, 21, Vieille-Levée. 22 juin

BLANC de baleine—10 caisses en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 24 juin

RUM—200 barils de la Nouvelle-Orléans, sortant de la raffinerie de Lafayette, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 22 juin

NATTES—200 rouleaux de différentes couleurs, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 22 juin

EAU DE VIE de Cognac—15 demi-pipes eau-de-vie de 4e preuve, J. J. Dupuy, en débarquement du navire Vaillant et à vendre par J. ALBERT, 26, rue St Louis. 23 juin

SAUCISSONS—5 caisses saucissons en débarquement du navire Vaillant et à vendre par J. ALBERT, 26 rue St Louis. 23 juin

PAPIER français—2 caisses papier à écrire, de différentes qualités en débarquement du navire Vaillant et à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 23 juin

DERNIEREMENT reçu de Hambourg par l'Adam et le Moro Castle—Platilles, 6000 pièces de toute espèce, 400 pièces crea de toute espèce. Quelques caisses toile lisse blanches et écrues, 8 caisses bas de coton. F. DE LIZARDI & Co. 32, rue Bienville

CIGARES—400 milliers cigares de la Havane, des meilleures marques, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 26, Vieille Levée. 21 juin

SUCRE—Un petit lot de sucre blanc de la Havane, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 26, Vieille Levée. 21 juin

AMANDES—14 barils amandes en écorce en bon ordre, convenables pour le marché mexicain, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 26, Vieille Levée. 21 juin

VINS—500 barriques vin rouge de Catalogne et 100 caisses bon vin rouge à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 26, Vieille Levée. 21 juin

CAFÉ de la Havane—400 sacs café, qualité à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 26, Vieille Levée. 21 juin

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par F. DE LIZARDI & Co. 22 juin—10

CAFÉ de la Havane—200 sacs café, qualité, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, rue de la Commune. 22 juin

SUCRE de la Havane, blanc et brut de 1ère. qualité, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, rue de la Commune. 22 juin

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toute espèce, consistant en Regalias, Canones, et constamment en mains, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, rue de la Commune. 22 juin

TAPIS DE CHAMBRE—Les soussignés ayant pris la résolution de cesser leur commerce de tapis, offrent à vendre tout ce qu'ils possèdent de cet article (qui est fort convenable pour les personnes qui sont dans le commerce) à bas prix au comptant. PEET & NORTH, 3 Chartres. 22 juin

CHAPEAUX, BOTTES & SOULIERS—100 caisses, se composant d'un grand assortiment très convenable pour le pays, à vendre à bas prix pour du comptant ou billets endossés à satisfaction par A. F. DUNBAR, 14, rue de la Douane. 22 juin

THE Impérial et poudre à canon des meilleures qualités en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 21 juin

AMIDON—en magasin à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 22 juin

BEURRE de Goshen en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 21 juin

GARANCE—en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 21 juin

INDIGO de Carracas en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 22 juin

PORC—40 barils de clear mess, mess, rumps &c. à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. No. 36, rue Poydras. 22 juin

BŒUF—50 barils prime, thin prime, rounds, necks, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. No. 36, rue Poydras. 22 juin

HARICOTS—50 barils haricots blancs en bon ordre, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. No. 36, rue Poydras. 22 juin

PLATS côtes et épaules—15 boucauts à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. No. 36, rue Poydras. 21 juin

JAMBONS couverts, en boucauts et baril, et aussi quelques barils de jambons de qualité supérieure, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. No. 36, rue Poydras. 22 juin

GRAISSE—4000 kegs de graisse d'une qualité moyenne, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. No. 36, rue Poydras. 22 juin

MERINOS—20 pièces mérinos double chaine,
4 pièces bombazine,
10 do coutil blanc,
6 do double largeur,
20 do chemises de couleur,
5 do mouchoirs batiste, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 73, Royale. 22 juin

VINS—76 tierçons vin blanc, 200 barriques vin fin de ménage, 15 tierçons vinaigre, 100 caisses vin en demi-bouteilles, 10 caisses sardines, 10 do liqueurs assorties, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, Royale. 22 juin

AVIS.—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites incorporées de la 3me Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1840, doit commencer à dater du 1er mai 1841. J. F. DU GARRY, Trésorier de la 3me Municipalité. 17 mai—2m.

SUCRE EN PAINS, en poudre et brisé, de première qualité, venant des raffineries de Boston, constamment en vente et en magasin, à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 40, rue Gravier. 17 juin

$20 DE RECOMPENSE

SERONT payés à qui ramènera chez le soussigné, la griffonne HENRIETTE, âgée de 25 à 28 ans, taille de 4 pieds 4 pouces, figure petite, ronde, teint rouge, parlant anglais et français; elle bégaie. Elle a servi comme femme de chambre à bord d'un steamer naviguant de la Nouvelle-Orléans à St. Louis, et on pense qu'elle sera retournée dans cette dernière ville. Si la dite esclave est prise à St. Louis, et ramenée en cette ville, la récompense sera doublée. J. A. BLANC, Encoig. Esplanade et Villeré. 21 juin—6

$50 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne Dimanche 14 du courant, la griffonne ELIZABETH, âgée de 14 à 15 ans, taille de 4 pieds 8 ou 10 pouces, fortement constituée, ayant une petite cicatrice sur sa joue. Cette esclave a de grosses mains enflées par les engelures. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui arrêtera ou donnera des renseignements pouvant faire arrêter cette esclave et son recéleur, et $10 pour l'arrestation de la griffonne seule à celui qui la conduira rue de l'Esplanade, No. 15, ou dans la geole de cette paroisse. 20 juin—5

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 24 Juin 1841.

La première représentation de:

LA REINE D'UN JOUR,

Opéra nouveau en 3 actes, de Scribe et St Georges, Musique d'Adam.

BALS D'ÉTÉ.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert ses bals d'été, Dimanche dernier dans la superbe salle connue sous le nom de Salle de Napoléon, située encoignure des rues Villeré et St. Louis, et qu'il continuera de donner des bals les mercredi et Samedi de chaque semaine pendant tout l'été.

Rien n'a été négligé pour rendre ces réunions agréables, l'appartement et le jardin sont des plus spacieux et de plus aérés, les rafraîchissemens des mieux choisis, &c.

Prix d'entrée, 1 piastre pour les cavaliers.
6 juin—15 JEAN HOCH.

GRANDS CONCERTS D'ETE, AU JARDIN DE CARROLLTON

Ces concerts conduits par MM. COBINI & LEHMANN auront lieu tous les dimanche, pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre ces soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris. Il y aura également des amusements gymnastiques.

Prix d'entrée 50 cents.

N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 29 mai

CLASSE DE CHANT ET DE SOLFEGE.

DIRIGÉE par Mr. FOURMESTRAUX, élève du Conservatoire de Paris et premier hautbois du Théâtre d'Orléans. Mr. Fourmestraux enseignera d'après la méthode du Conservatoire de Paris, méthode qu'il a été à même d'approfondir pendant plusieurs années qu'il a fréquenté cette célèbre école.

Les cours auront lieu le matin de 8 à 9 heures et le soir de 8 à 9 heures, et de 9 à 10 heures, dans un des salons de la société des Amis des arts, rue de Chartres, encoignure Toulouse.

Mr F. enseigne aussi l'ophicléide, le piston, la guitare, le hautbois, le flageolet, le cor anglais et autres instruments.

N. B. Chaque élève aura la faculté de suivre les trois cours de solfège, avantage qui pourra le mettre à même de devenir musicien en peu de temps. 12 juin—11

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure. SICKLES & Co. 31 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 40 Canal.

ASSORTIMENT NOUVEAU DE BIJOUTERIE ET ARGENTERIE.

LOUIS MUN prévient ses amis et le public, qu'il vient de recevoir en consignation, comme suit:

Couverts français dans des boites de une douzaine et 2 douzaines, des couverts et couteaux argent doré; timbales dite et un joli choix de colliers et bracelets en jais; des croix et St. Esprits, Tours de cou, Plaqué, &c. &c., qu'il vendra à bon marché pour du comptant au No. 61, rue de Chartres.

N. B. Quelques cuillières en argent doré pour donner à manger aux enfans. 14 juin

BLASCO & SIMIDEL, Négociants commissionnaires, 14 juin 26, rue de la Commune.

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'Hôtel de Mandeville ser ouvert le 12 juin.

On y trouvera salle de billards, écuries, remises, chambre de bains pour les dames et chambre à bains pour les hommes.

Prix de la Pension
Par mois, $40
Par jour, 2
Enfans, moitié prix.
Domestiques, $25 par mois.
2 juin—1 m P. DAVIS

MAISONS ET MAGASINS A LOUER—Une charmante résidence avec un vaste magasin et dépendances dans la cour, située Champs Elisées encoignure de la rue des Grands Hommes, cette propriété est susceptible de produire un bon revenu au locataire, elle est convenable pour boulangerie, magasin de comestible &c.

Une maison basse à 4 appartements, cuisine, grande cour &c. située rue de l'Esplanade entre les rues Royale et Bourbon.

Un vaste magasin de dépôt situé rue Victoire entre celles de Champs Elysées et Marigny au dessus du Rail Road Ponchartrain.

Deux maisons à 2 étages situées rue Condé entre les rues Hopital et Quartier, ces deux propriétés récemment occupées par Mesdr. Lebeau, H. D. Peire, offrent toute espèces de commodités.

Une maison commode, à 2 étages, située rue Gallatin, entre Hopital et Quartier.

Un beau magasin rue Royale entre Toulouse et St. Louis. Ces propriétés seront louées à des termes modérés. F. DE LIZARDI & Co. 22 juin—20 32, Bienville

PARTIE de maison à louer, avec écurie et remise. S'adresser sur les lieux, encoignure Ste Anne et Bourbon—on louera séparément la maison avec écurie. 6 juin—6

A LOUER à un prix raisonnable pour plusieurs années. Cette jolie habitation située à la résidence de M P. Carelat, située à 3 milles de la ville du côté du fleuve par le ..., il y a dessus une belle maison de résidence. Pour les conditions s'adresser à E. SAINET, 13 Royale. 16 juin—4

A LOUER pour plusieurs années si on le désire, une jolie maison située rue St. Anne, No 116 très commode et dans un excellent quartier, elle vient d'être remise dans un excellent ordre. S'adresser pour les conditions, rue Dauphine No. 147. E. SAINET, rue Royale No 13. 16 juin—5

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Conseil de la Municipalité No. Un.

Séance du 7 juin 1841.

ATTENDU qu'une somme considérable est due par les contribuables de la Municipalité No. 1 pour taxes arriérées des années 1836, 1837, 1838 et 1839, sur propriétés foncières et sur esclaves, et qu'il importe que les dites taxes soient collectées dans le plus bref délai, afin de faire face aux engagements de cette corporation et contribuer à l'avancement des améliorations projetées par elle,

Il est résolu, que le trésorier du département des travaux publics et des améliorations, et le trésorier du département de la police, devront aussitôt la publication de la présente résolution, donner avis, à ceux des contribuables sur propriétés foncières et esclaves, qui n'ont point acquitté leurs taxes pour les années 1836, 1837, 1838 et 1839, de les payer à leurs bureaux respectifs dans les trente jours qui suivront la notification qui leur aura été faite, sous peine d'être poursuivis devant qui de droit.

Il est de plus résolu que la présente résolution devra être publiée pendant quinze jours en anglais et en français dans la gazette officielle de cette municipalité et l'Abeille.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 10 juin 1841.
WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme.
S. W. WATERS, Secrétaire.

HECHLER & STIRN, NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

Encoignure des rues de la Commune et Tchoupitoulas. Ils reçoivent en magasinage toutes sortes de marchandises à des prix raisonnables. 16 juin

LES personnes qui ont des affaires à régler avec nous sont priées pendant notre courte absence de cette ville, de s'adresser à MM. Benoist, Hackney & Co., rue du Camp No 16. HOLLANDER & BRAUN. 21 juin—20

EAU DE SODA, en bouteilles—Nous recommandons aux personnes qui quittent la ville pour aller à la campagne, cette boisson convenable, rafraichissante et peu coûteuse. VALETON & Co., Enc. Royale et Douane. 21 juin

F. E. BENOIT, marchand de Musique, encoignure Chartres et Jefferson, prévient respectueusement le public, qu'il s'est arrangé avec Mr. O. C. Kustner, luthier et facteur de pianos, pour la préparation de tous les instrumens de musique, qu'on voudra bien lui confier à cet effet; tels que: Pianos, harpes, violons, guitares, &c. &c. Mr. Kustner se chargera aussi de l'accord de pianos, à des prix raisonnables, à l'année ou autrement. 19 juin

SUCRE de la Havane—79 caisses sucre blanc et brun, reçu par le brick Uncas, de la Havane, à vendre par J N RICULFI & Co., 44, rue Toulouse. 19 juin

BRIQUES A FEU—38,000 briques à feu de la Mobile en débarquement au nouveau Bassin, et à vendre en lots au gré des acheteurs par DEVEZIN & DOSSAT, 50, rue Tchoupitoulas.

N. B. Les ordres peuvent être laissés au magasin de Mr. V. Wiltz, rue de la Levée entre Conti et Bienville. 10 juin—15f.

TABLEAUX ET GRAVURES.

LES soussignés viennent de faire l'ouverture d'une très belle collection de Tableaux à l'huile, nouveaux. Gravures encadrées représentant Fanny Elssler, Taglioni, Rachel, &c. Collections complètes de gravures reliées, représentant les funérailles de Napoléon, &c. V & O VIGNAUD, 49, rue de Chartres. 7 juin

MADAME CLARET, Accoucheuse.

REÇUE par la Faculté de médecine de Paris. Références Messieurs Labatut, M. D. Lambert, M. D. Daret, M. D. S'adresser à l'encoignure des rues Royale et Ste. Anne, au dessus de la Pharmacie. 8 juin—1m

UN assortiment complet de cigares de la Havane de la meilleure marque, à vendre par F. TIO, 46, rue Ste. Anne. 7 juin

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agents de Goodloe & Coon, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre. FRERET BROTHERS. 9 av—1m

TENTE POUR GARANTIR DES INSECTES.

IL vient d'être inventé un nouvel objet appelé *tente à insectes*, qui est aujourd'hui en vente au No. 46 de la rue Saint-Charles, en face de la Bourse. Cette invention a tant d'élégance dans la forme et la construction; elle est si légère et si confortable, qu'elle doit recevoir l'approbation générale.

Pour protéger entièrement contre toutes sortes d'insectes sans encombrer le moindrement un appartement, cette tente est tout ce que l'on peut souhaiter de plus parfait. Elle procurera aux climats chauds un confort et une moelleuse fraicheur dont on aurait pu être privé. Cette tente doit être suspendue soit au plafond d'un appartement, à la branche d'un arbre ou à tout autre objet auquel on voudra la fixer, et le peut être instantanément ployée; alors elle n'occupera pas plus d'espace qu'un parapluie, et en la soulevant au plancher elle ne génera pas plus qu'une lampe et un quinquet; on peut, dans cette position, la déployer et la tendre en un instant; il ne faut guère plus d'une minute. Au lieu d'encombrer un appartement elle l'ornera, et sa construction est si simple qu'elle ne peut se déranger. On peut s'en servir soit en étant assis, lisant, écrivant, dinant ou dormant, dans les maisons, les comptoirs et les offices, les voyageurs peuvent en faire usage dans les lieux de campement et dans les lieux d'amusement et de plaisir. On ne saurait se figurer le charme qu'il y a à dormir dans les pays chauds à moins d'avoir fait usage de ces nouvelles tentes. On peut les faire de toutes dimensions et aussi riches et avec les ornements qu'on peut désirer. Celles que l'on fait aujourd'hui sont exagonales, ou à 6 côtes: elles ont 6 pieds 6 pouces de diamètre; 10 pieds 6 pouces d'élévation; et lorsqu'elles sont ployées elles n'ont plus que 4 pieds 6 pouces de longueur et 8 ou 10 pouces de diamètre. Le prix en est de $20. Les dames devront examiner ces nouvelles tentes car elles procureront des avantages qu'elles n'ont jamais trouvés dans les moustiquaires ordinaires; c'est une des inventions les plus utiles de cette époque et avant peu elle sera généralement adoptée, et à la campagne et à la ville. La description qui précède des tentes à insectes peut en donner une faible idée, peut être que l'exagération est assez ordinaire dans les descriptions de ce genre d'objets; mais le public peut être assuré que tel n'est pas le cas dans cet article; il peut s'en convaincre en les examinant au No. 46 de la rue de Chartres. 17 juin—40

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Cour Classique et Commercial.

(Pension, demi-pension et externat.)

DIRIGÉ par J. F. Buffet, bachelier ès-lettres, ex-professeur au Collège Jefferson, et antérieurement pendant 14 ans dans les principaux collèges royaux de l'Université de France, comme en font preuve des titres bien authentiques.

Les familles de la Nouvelle-Orléans et des environs sont prévenues qu'au 22 du mois de juin courant, cette institution sera transférée de l'encoignure des rues de Chartres et de Toulouse, à la maison de Mme. Vve. Duplessis, rue Bourbon, No. 53, entre les rues de la Douane et Bienville. Ce superbe et spacieux local sous tous les rapports, contenant deux corps de bâtiment et deux vastes et belles cours, est parfaitement disposé pour une maison d'éducation de plein exercice.

Les cours particuliers d'anglais, de français et de latin ... des livres, etc., etc., commenceront à y avoir lieu de 7 à ... heures du soir, pour la rétribution de 50 cents par mois par élève. 7 juin—1m et mer

VENTES A L'ENCAN.

PAR L. A. CARIDEL.

AUJOURD'HUI, 23 juin, il sera vendu à 4 heures 1/2 de l'après midi, dans le magasin de Messieurs J. N. Riculfi & co. No. 44, rue Toulouse.
140 barriques vin rouge Catalogne.
12 barils Amandes sans coques
20 sacs noix.
40 jarres olives.
120 milliers Bouchons.
245 caisses raisins R. en 1/4 et 1/2 caisses.
1 boite allumettes.
Conditions à la vente. 23 juin

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de coton avarié.

IL sera vendu jeudi, 24 du courant, à 4 heures à la presse à coton d'Orléans.
100 balles coton avarié,
Pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 23 juin

PAR McNAIR & Co.

IL sera vendu à la Bourse St. Louis, le mercredi 23 du courant, à midi, les esclaves ci après décrits, savoir:
JACOB, âgé d'environ 40 ans, excellent maçon, bon bucheron et charretier, pleinement garanti.
HARMAN, âgé d'environ 36 ans, nègre de champ, acclimaté, pleinement garanti.
Conditions à la vente. 21 juin

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de Syndic.

IL sera vendu samedi, 24 juillet prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 16 du courant et sous la direction des syndics des créanciers de Thomas Toby et Thomas Toby & Brothers, les esclaves suivants, abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, savoir:
1o. Le nègre Philip, âgé d'environ 40 ans, homme de journée.
2o. Le nègre George, do 40 do s'adonnant à la boisson.
3o. Le mulâtre Ned, âgé de 28 ans, homme de journée.
4o. Le mulâtre Dick, âgé de 48 ans, homme de journée affecté de rhumatisme.
5o. La négresse Suzanne, âgée de 40 ans, cuisinière, s'adonnant à la boisson et portant marronne.
Les titres seulement garantis.
Conditions—Payable le 1er mai 1842, en billets endossés à la satisfaction des syndics et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, not. public, aux frais des acquéreurs.
23 juin—23, 30 jn. 3, 17 et 21 juil.

VENTE DE SYNDIC, PAR M. BACH, ENCANTEUR.

EN vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour du Premier District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 15eme jour de juin 1841, il sera vendu Samedi, 24 juillet, à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves ci après décrits, saisis entre les mains de John S. Hurst, comme propriété des créanciers de Cornelius Hurst, en vertu d'un jugement rendu par la susdite Cour, annulant les ventes faites par le dit insolvable à son frère John S. Hurst:
George, mulâtre âgé d'environ 35 ans,
George, nègre de do 27 do
Adam, do do 36 do
Ben, mulâtre do do 30 do
Neptune, nègre do do 30 do
Auguste do do do 25 do
Sam, do do do 45 do
Dick do do do 22 do
Austin, do do do 55 do
Charity, négresse, âgée d'environ 35 ans,
Hagar, do do do 30 do
Nancy, négresse avec ses deux enfans, âgée de 26 ans,
Sophia, do do do 19
Maria, mulâtresse avec un enfant do 21 do.
Conditions de la vente—Le nègre George et la mulâtresse Nancy, $1400 comptant avec les intérêts et frais de cette somme jusqu'au jour de la vente, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et la balance de ces esclaves à six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque spéciale avec intérêts à 10 pour cent par an. Si les billets ne sont pas payés à échéance, les acquéreurs ne pourront pas profiter de cette dernière clause pour en retarder le payement.
Les actes de vente par devant E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 juin—4t 2s,1,15,24 juil.

PAR J. A. BEARD & Co.

Vente à crédit, d'esclaves de prix.

IL sera vendu à l'encan, vendredi 25 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis.
Ann, griffonne de 27 ans, excellente cuisinière, pâtissière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie et acclimatée.
Creecy, de 3 ans, excellente blanchisseuse et repasseuse, et bonne cuisinière, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, et acclimatée.
Ces domestiques ne sont vendus pour cause de défaut, mais seulement parce que leur maître n'en a plus besoin.
Conditions—Six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à final paiement. 23 juin—3

PAR P. E. TRICOU.

Vente pour clore une société.

IL sera vendu, le vendredi 25 juin 1841, à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis.
6 lots de terre situés au faubourg Washington, entre les rues de France et Lesseps, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4 et par les lettres A B & C, d'après un plan dressé le 29 avril 1841 par J. A. Pueyo, et mesurant comme suit, savoir:
Le No 1, formant l'encoignure des rues Chemin Public et de France mesure 23 pieds 7 pouces de face au Chemin Public, sur 96 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur.
Le No. 2, mesure 23 pieds de face au Chemin Public, sur 98 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur.
Le No 3, mesure 23 pieds 7 pouces de face au chemin public sur 101 pieds, 8 pouces, 7 lignes de profondeur.
Le No. 4, mesure 23 pieds 7 pouces de face au chemin public, sur 105 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur.
Les Nos. A. B. C. mesurent chacun 30 pieds de face à la rue de France, sur 117 pieds 6 lignes de profondeur.
Ces 9 lots seront vendus en bloc avec les droits de l'acte.
Conditions.—L'acquéreur prendra la réversion d'une hypothèque pour le paiement de 3 billets payables comme suit: $842 10 au 24 septembre prochain, $842 10 au 24 mars 1842, $842 10 au 24 septembre 1842, et la balance à 6 et 12 mois.
2 lots de terre situés au même faubourg dans l'ilot compris entre les rues de France, Lesseps, Morales et Moreau désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10 sur un plan dressé le 29 avril 1841, par J. A. Pueyo. Les dits terrains mesurent chacun, 26 pieds 3 pouces de face à la rue de France, sur 112 pieds de profondeur. Le lot No. 10 formant l'encoignure des rues de France et Casacalvo.
2 lots de terre situés au même faubourg, District Clouet, désignés par les Nos. 10 et 12 de l'ilet No. 1, sur un plan dressé le 21 mai 1841, par J. A. Pueyo et mesurant, savoir:
Le lot No. 10, 32 pieds de face à la rue Piété, entre les rues Craps et Grands Hommes, sur 108 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, avec la bâtisse et améliorations qui s'y trouvent. Le lot No. 12, 32 pieds de face à la rue Louisa, entre les rues de Craps et Grands Hommes, sur 110 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, touchant d'un côté par le lot ci-dessus décrit. 4 lot est borné ... et maintenant à la Banque des Améliorations de l'autre par celle de Pierre Labarrure, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Un lot de terre situé au faubourg Washington dans l'ilot compris entre les rues St. Ferdinand, Urquhart, Morales et la Presse à Coton, et désignés par les Nos 4 du dit ilot suivant un plan de 46 lots de terre dépendant de la succession Théodore Nicolet, déposé en l'étude de F. Grima notaire, lesdits lots étant contigus, et mesurant au pied anglais, chacun, 30 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue St. Ferdinand, entre les rues Urquhart et Morales, sur 1,0 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions un dixième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement, les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an.
Les actes de vente seront passés pardevant Laroque Turgeau, notaire, aux frais des acquéreurs. 23 juin—23, 24 & 25 juin.

Le bateau à vapeur bien connu, ECHO, capt. Little, est actuellement au bout du chemin à coulisses au lac, prêt à recevoir du fret, et partira pour la Mobile vendredi, chaque à tous les lieux intermédiaires, mardi soir, 22 du courant, à trois heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à GINN & DUNN, 14, rue Nlle-Levée. 21 juin

POUR PHILADELPHIE—Pour partir le 1er. juillet—Le beau navire fin voilier BERNICK, capt. Samuel Harding jr. ayant les deux tiers de sa cargaison arrimée et en chargement, sera expédié comme il est dit ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser à bord vis à vis la presse à coton d'Orléans ou à N F. COMLY, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 22 juin

N. B. Il sera loisible d'exiger le fret d'avance

POUR LA MOBILE, via nouveau bassin—La goëlette fine voilière, HARRIET, capt. Struck, ayant la plus grande partie de son chargement, sera incessamment expédiée. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 21 juin

POUR TABASCO, LAGUIRA—La belle goëlette anglaise fine voilière SULTANA, capitaine F. Romerel, sera incessamment expédiée pour fret ou passage, s'adresser à F. DE LIZARDI & Co., 32, rue Bienville. 23 juin

POUR TABASCO LAGUIRA—La barque anglaise, fine voilière, MARY, capitaine Appleby Mackee, sera expédiée sous peu de jours, pour fret ou passage, s'adresser à F. DE LIZARDI & Co., 32, Bienville. 23 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire bon marcheur SUFFOLK, capitaine Crosby, a tout son chargement à bord et est expédié pour le port ci-dessus. Pour passage, ayant de belles chambres, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 22 juin

POUR LE HAVRE—Départ au 30 juin—Le beau navire neuf GOV. DAVIS, partira pour le dit port comme annoncé ci-dessus, sous le commandement du capitaine Nuf. Il pourra encore prendre 200 balles de coton à fret, et offre de jolis emménagement pour quelques passagers de chambre. On peut aussi recevoir à bord un nombre limité de passagers de seconde chambre, qui trouveront le tout très commodément. S'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à BLANCHARD, EIMER & Co. 26, rue Bienville. 16 juin

POUR LA MOBILE—La goëlette HELEN, capitaine Boyer, partira Lundi le 21 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à CAPDEVIELLE & CUCULLU. 21 juin

POUR LA HAVANE—Le brick THOOSA, capitaine Powers, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue Jefferson, ou à JOHN ALEXANDER, 15, Canal. 19 juin

POUR LE HAVRE—Le navire neuf et fin voilier OCEANA, capitaine Wm Hammond, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à F. PERRET, 50, rue Toulouse. 19 juin

POUR LA HAVANE—La goëlette CREOLE, capitaine Delvaille, partira sous peu pour le port ci-dessus, pour fret et passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au capitaine, ou à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 56, rue de la Vieille Levée. 16 juin

POUR MATAMOROS—Par le fleuve Devant partir immédiatement. Le paquebot régulier EMBLEM, capitaine P. Kenney, peut prendre encore 200 barils. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord à l'extrémité de la rue Jefferson, ou à JOHN BELLOW, No. 106, Vieille Levée. 16 juin

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière DORIC, capitaine Rantiford, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment pour le dit port. Pour balance du fret ou passage s'adresser à F. TIO, 46, rue Ste Anne. 15 juin

POUR VERA-CRUZ

Le beau brick fin voilier FELIPE, capt. Gonzalez, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment pour le dit port, pour balance de fret ou passage, s'adresser à FCO. TIO, 46, Ste. Anne. 12 juin

POUR LE HAVRE—Le Navire neuf GOV DAVIS, Capitaine Neef, partira incessamment pour le susdit port. Pour fret de 500 balles ou pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à BLANCHARD, EIMER & Co., 26 rue Bienville. 6 juin

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand.—La barque paquebot B. MEZICK, capt. J. J. Garvins, a presque toute sa cargaison engagée et partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Quartier, ou à JAS D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 2 juin

POUR LE HAVRE—Le trois-mâts américain St. CLAIR, capitaine Master, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret de 400 balles, ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co., 20, rue Bienville. 27 mai

ATTELIER DE SELLERIE & CARROSSERIE.

DANOS, récemment arrivé de France, vient d'ouvrir au No. 117, rue Royale, près de la Bourse St. Louis, un attelier de sellerie et carrosserie, et a de plus, tout ce qui concerne son état. Il se chargera de toute espèce de réparation pour voiture, harnais &c. &c. aux prix les plus modérés. On trouvera chez lui un grand assortiment d'objets de sellerie et de fantaisie, pour toilette d'homme et femme. 10 juin—1m

AUX ENTREPRENEURS.

DES propositions seront reçues par la Compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies de l'Ouest jusqu'à Mardi soir 22 juin courant, pour réparer les dommages faits au hangar par le feu à deux maisons appartenant à Mr. A. Jonau, située à l'encoignure des rues du Canal et Villeré. 19 juin—3

GRAISSE—700 barillets à vendre CLYMER, BRITTON & SWIFT, 46, rue Tchoupitoulas. 21 juin

PAR J. LEVY.

IL sera vendu jeudi prochain, 24 du courant, au no. 66, rue des Magasins.
60 caisses blanc de céruse à l'huile,
14 do chrome vert, do.
14 do chrome jaune, do.
Le tout en bon ordre.
4 pipes vieux vin de Madère supérieur,
Un lot de meubles, &c. 23 juin—2

PAR J. A. BEARD & Co.

Vente d'immeubles pour compte et aux risques des plus anciens acquéreurs.

IL sera vendu à l'encan mercredi, 2 juillet, à midi, à la Bourse St. Louis, par ordre des syndics de E. Johns & Co. vs. leur créanciers.

Deux Lots de Terre portant les nos. 5 et 6, de l'ilet no. 42, du faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces sur la rue Jersey, sur 110 pieds de profondeur, vendus pour le compte et aux risques de MM. N. L. Bellow et B. Norton, qui ne se sont pas conformés aux conditions de l'adjudication qui en été faite à leur profit le 20 janvier 1841.

Conditions. Un cinquième comptant, et la balance à 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, du jour de la première adjudication, en billets ainsi endosseurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 juin—3

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Rum de la Jamaïque à l'encan.

MERCREDI prochain, 23 du courant, à son magasin d'encan, encoignure des rues des Chartres et Saint-Louis, à une heure de l'après-midi, il sera vendu sans réserve:
5 barriques de Rum de la Jamaïque
Conditions comptant. 21 juin—2

ESCLAVES DE VALEUR,
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan Mercredi, 23 du courant, à midi à la Bourse St. Louis, les esclaves de valeur dont le désignation suit:
TOM, âgé de 2? ans, excellent nègre de champ et bon cocher
LEWIS, do do do
CUFE, do do et homme de peine.
AUSSI—Aux mêmes lieux et place, il sera vendu,
SARAH, âgée de 21 ans, couturière, bonne blanchisseuse, et repasseuse, d'un bon caractère, très convenable pour être domestique de confiance dans une famille respectable. De plus amples détails seront donnés à la vente.
Conditions comptant. 20 juin—3

PAR R. B. SYKES.

Vente pour cause de dissolution de société.

IL sera vendu Mercredi 23 du courant, à 10 heures, au No. 23 rue Gravier, sans réserve, pour cause de la dissolution de la société E. E. Aaron & Co. un grand assortiment de marchandises, consistant en grande partie, savoir:
Toile, habillement, coutellerie, pendules, tabletterie, maillechor, montres en or et en argent, bijouteries &c. Aussi un très beau coffre fort au fer à division et à secret, très convenable pour un bijoutier ainsi que des étagères pour magasin. 21 juin—2

PAR McNAIR & Co.

IL sera vendu mercredi le 23 courant, à l'extrémité de la rue du Canal.
2 voitures et un lot de wagon, de charrettes, et de roues en bon entièrement neuves. 21 juin

PAR A. L. FERNET.

Vin Superieur.

IL sera vendu, mercredi prochain, le 23 du courant, à 10 heures, au magasin de Vincent et de Fhriet, rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis,
Environ 50 douzaines de vin de Sherry, Madère et d'Oporto, importés par le navire Ambassador en 1827.
La vente sera positive pour clore une consignation en lots à la convenance des acquéreurs.
Conditions comptant. 21 juin

PAR M. BARNETT, Senr.

CONFORMEMENT aux provisions d'un acte de l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, intitulé un acte pourvoyant à la ferme motelle et de ses dépendances, et à la création d'un fond d'amortissement approuvé le 8 mars 1841, et en vertu d'un ordre du trésorier de l'Etat; il sera vendu, samedi le 26 juin 1841 à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-dessous décrites savoir:

1o. Une portion de TERRE établie en SUCRERIE, située sur la rive gauche du Mississipi, dans la paroisse St. Jacques, à 20 lieues environ au dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant 3 arpens plus ou moins de face au fleuve Mississipi, sur 40 arpens de profondeur, bornée sur la ligne d'en haut par la propriété de Joseph Landry, fils, et sur la ligne d'en bas par les terres de feu Alexander Chapdu, (à la réserve seulement d'un lot de terre mesurant un demi acre de façade ... 4 acres de profondeur, occupée par Madame Françoise Duchamps la propriétaire dont lot, lequel a été donné par la prud... ... qu'une des barrières faites antérieurement sur ledit lot, par J. P. Dauphin) ensemble avec la maison de résidence, les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

2o. Les Esclaves suivants savoir: Warnick âgé d'environ 30 ans. Jeffrey âgé de 28 ans. Stephen âgé de 20 ans, Big Stephen âgé de 35 ans. Henry âgé de 30 ans. Louis âgé de ?ans, Nancy âgée de 32 ans, avec ses deux enfants, Dinah âgée de 34 ans avec ses deux enfants, Charlotte âgée de 22 ans; Foley âgé de 24 ans; Anthis âgé de 20 ans. Neuf chevaux, cinq bœufs, ustensiles d'agriculture, une locomotive achetée de la Banque de Carrollton et qui doit être livrée sur l'habitation.

Conditions—La terre payable à un crédit de 1, 2, et 3 ans, les esclaves à un crédit de 1 et 2 ans, et les autres propriétés pour du comptant. Les billets qui seront fournis pour le crédit ci-dessus, et les esclaves porteront un intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente, jusqu'à ce qu'ils soient payés; et ils seront payables à la Banque des Citoyens à la Nouvelle-Orléans et garantis par hypothèque sur les propriétés vendues.

Les actes de vente par devant A Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 mai

D. M. Hughes contre ses créanciers et les créanciers de Hughes & C°.

PAR J A BEARD & Co

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 17 novembre 1838, il sera vendu à l'encan mercredi le 23 juin, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après abandonnées par les insolvables à leurs créanciers, savoir:

1o. La moitié indivise de 27 ilets de terre situés au faubourg Montreuil et desciras comme suit, sur un plan du dit faubourg, dressé le 6 juin 1831 et déposé dans l'étude de Octave de Armas, not. pub., savoir:

Le no 28, 6 lots, no 29, 12 lots; no 30, 6 lots, no 31, 6 lots; no 32, 4 lots, no 33, 6 lots, no 34, 6 lots, no 35, 6 lots, no 36, 6 lots, no 37, 6 lots, no 38, 12 lots, no 39, 6 lots, no 40, 6 lots, no 41, 12 lots, no 42, 6 lots, no 43, 6 lots, no 44, 6 lots, no 45, 6 lots, no 46, 6 lots et no 61, 6 lots.

2o. Deux lots situés à la Passe Christiane comté de Hancock, Etat du Mississipi désignés sur le plan dressé par J. Surgi, architecte le 6 juin 1836, et déposé dans l'étude de D. L. McCay, notaire public par les nos 45 et 46. Le lot no 45 a un demi arpent de façade au Golfe du Mexique, vingt huit arpents et cent treize pieds de profondeur sur la façade de quatre quarante vingt pieds sur la ligne de derrière. Le lot no 46 contient la même dimension.

Conditions—Pour les propriétés du faubourg Montreuil 1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Pour les propriétés de la Passe Christiane, l'acheteur se chargera du paiement de ... billets à partir du 14 décembre 1837, 1/3 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant F. Grima, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 mai

VENTE A L'ENCAN

DE sept cents lots à Mecanicks'Ham, sur le côté droit ou le côté ouest du Mississipi, en face de la ville Lafayette et contigus au village de Gretna, ou au dessus de celui de Jefferson. La vente commencera dans l'après midi du Samedi 3 juillet prochain, à 5 heures, jusqu'au coucher du soleil, et continuera les samedis de chaque semaine, de même heure jusqu'à ce que tous ces lots aient été vendus. Les personnes qui désireront acheter pourront passer et retourner par le ferry à vapeur, dans l'après midi du dit 3 juillet, à 4 heures ... du soir; l'heure du l'on embarque est ... aux poissons et à la viande de Mr. ... pour la seconde ... village de Lafayette.

PAS DE CHARLATANISME, VENEZ VOUS LA VIE ET LE NERF D'UN PAYS NOUVEAU, VENEZ ET JUGEZ PAR VOUS MEME.

CONDITIONS—COMPTANT, ou, si l'acheteur le préfère, il peut jouir du privilège de payer comptant un cinquième de l'adjudication et laisser la balance en payant un quart à raison de 5 pour cent par an, laquelle balance sera payable en quatre billets dans l'année des termes de la vente ... pour le premier billet se composera du quart de la balance de l'adjudication ... payable dans six mois à partir du jour de la vente, le second billet sera composé du second quart de la balance et l'intérêt de la dite balance payable ... mois à partir du jour de la vente. Le troisième billet sera composé du troisième quart de la balance et l'intérêt ..., payable à dix-huit mois ..., et le dernier quart de la dite balance et l'intérêt ... la vente. Mais dans le cas que ... billets ne seraient pas payés à leur échéance ..., le dernier billet sera composé ... et se rendre ... prix ... l'adjudication ... que sera due sur le prix original de l'adjudication ... payé ... Les acheteurs donneront hypothèque sur les dits lots pour garantir au vendeur ou au porteur des billets toutes les sommes dues sur le prix de l'adjudication, retenue par eux ainsi que tous les intérêts qui pourront s'être cumulés. Ils s'obligeront, eux, leurs héritiers ou ayant droit, de ne jamais aliéner ou hypothéquer les dits lots de quelque manière ou forme que ce soit au préjudice du vendeur actuel ou de ses représentants légaux. Les actes de vente seront passés par devant Theodore Seghers, notaire public à la Nouvelle-Orléans, aux frais des acquéreurs, et chaque acheteur aura à se conformer aux conditions de la vente ci dessus énumérées, dans le cours des quinze jours qui suivront celui de l'adjudication. Et dans le cas où l'un d'eux ne remplirait pas cette condition, il sera bien entendu qu'il aura perdu son droit d'adjudication, et le propriétaire actuel ou le vendeur de la dite lots aura le droit de les conserver ou de les vendre à toute autre personne, comme il le jugera convenable. Les acheteurs à leurs propres frais devront prendre ou se faire mettre en possession des lots dont ils auront obtenu les titres, et se conformant, en ce qui regarde les rues, les avenues, et les chemins, au plan original du dit village déposé dans l'étude de l'ex officio notaire public de la paroisse de Jefferson; les lots, conditions et réserves, contenues dans l'acte de dépôt du dit village seront tenus de maintenir le dit village conformément à la dite loi ... mentionné, dans toute son intégrité. Et de plus, on exigera un titre ... et prendre connaissance des ... à toute heure chez Mr. John Carstein, à Mecanick's Ham.
8 juin—5,12,16,19,23,26,30 juin et 3 juillet

PAR P. E. TRICOU.

Succession de Iphigénie Carriès, f. d. c. l.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, daté du 18 Mai 1841, il sera vendu le mercredi 23 juin 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves ci-après nommés appartenant à la succession Iphigénie Carriès f. d. c. l., savoir:
1o. Sophie, négresse, âgée d'environ 58 ans, bon sujet et domestique de maison.
2o. Marie Louise, négresse âgée d'environ 60 ans, domestique de maison.
3o. Arsène, négresse, âgée d'environ 43 ans, domestique de maison.
4o. Ketty, négresse, âgée d'environ 26 ans, s'est absentée quelquefois.
5o. Catherine, négresse, âgée d'environ 55 ans, blanchisseuse.
6. Fillette, griffonne, âgée d'environ 46 ans, blanchisseuse et domestique de maison.
7. Aglaé, mulâtresse, âgée d'environ 45 ans, domestique de maison, avec ses deux enfans, François, d'environ 6 ans et Marie Joseph, de 2 ans.
8. Marie Catherine, négresse âgée d'environ 30 ans, couturière, avec son enfant Philomène âgé de 3 ans.
9o. Alexandre, mulâtre âgé de 18 ans, apprenti maçon.
10. William Hamon, mulâtre âgé d'environ 15 ans, marronneur.
Conditions un dixième comptant et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets porteront 10 pour cent d'intérêt à leur échéance s'ils ne sont pas payés à leur maturité, sans pour cela que cette clause donne le droit d'en retarder le paiement.
Les actes de vente seront passés chez Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—5t 21,31 m 7,13 et 23 juin.

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION

LA Compañia se reunira el viernes 25 del corriente, á las siete en punto de la noche, de paisano, para una junta general para tratar de asuntos que interesan al cuerpo; la reunion en el antiguo convento de las Ursulinas, situada calle Condé entre calles Hospital y Ursulinas. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad tanto á los activos como á los honorarios.
Nueva-Orleans, 21 de junio de 1841.
De orden del capitan,
FRANCISCO A. GARCIA,
Sargento Primero.
21 junio.

CHARGEMENT DE BARCELONE

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement de la goëlette Juanita, de Barcelone, les articles suivants, savoir:
160 barriques vin rouge,
40 barils amandes écossées,
2 sacs noix,
10 do piments,
40 jarres olives,
20 do caisses olives,
120 milliers bouchons,
10 caisses raisins,
30 demi caisses raisin,
200 quarts de do
1 caisse briquets phosphoriques.
J. N. RICULFI & Co. 21 juin

LES soussignés ont reçu un nouvel envoi de poudre à tirer, marquée Elen Patki au FFF & FF qu'ils offrent à vendre au bas prix à la convenance des acheteurs. HERBAULT FRERE, 70 Bienville. 19 juin